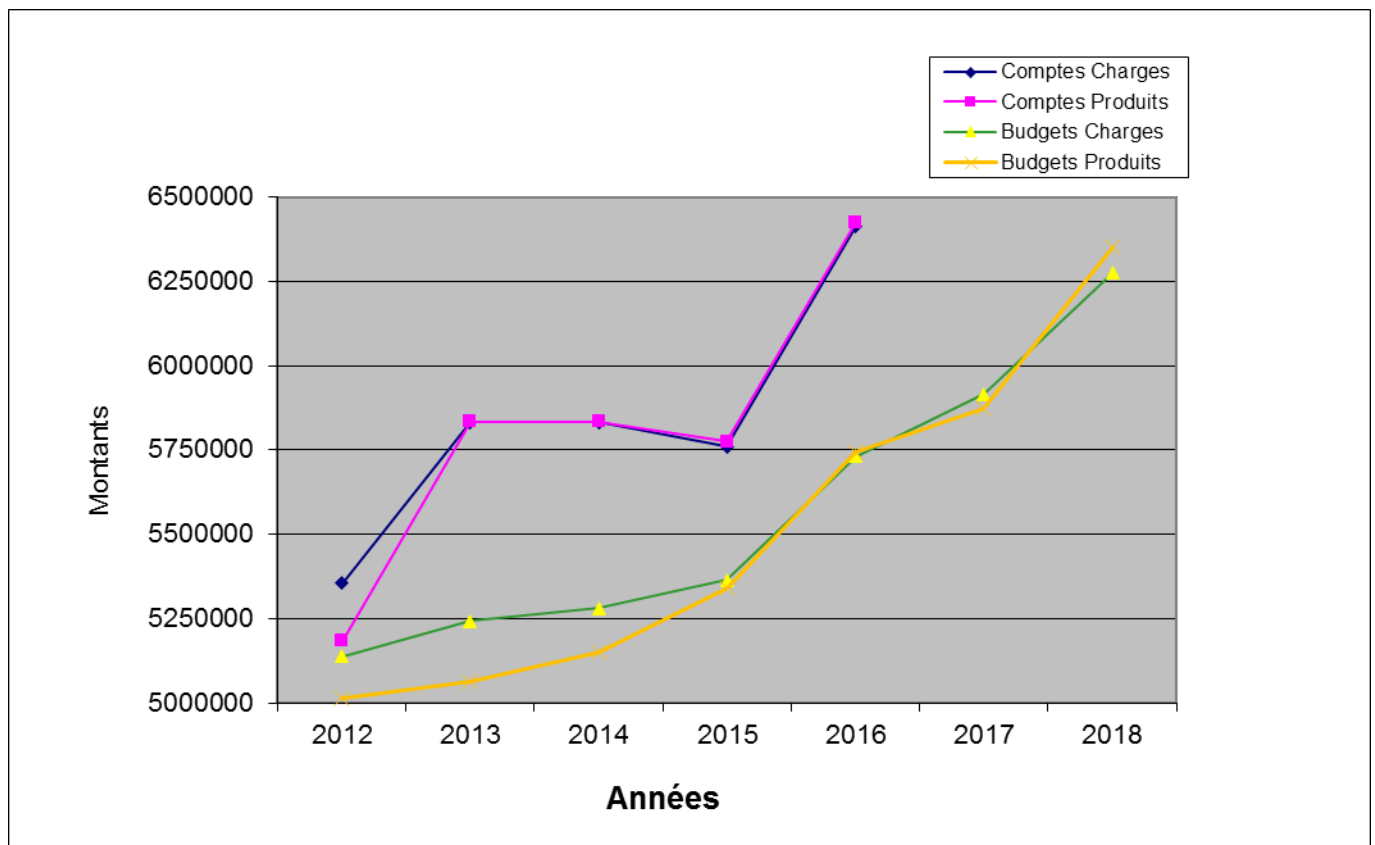


Analyse du budget 2018

Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 6'288'150 et Fr. 6'353'200.00 de produits, le budget 2018 prévoit un excédent de produits de Fr. 65'050.00.

En pourcentage, par rapport au budget 2017, les charges augmentent de 6.30 %, et les produits augmentent de 8.14 %.



Le budget 2018 prévoit un excédent de produits qui représente le 1.03 % de l'ensemble des charges.

Ce budget sera en principe le dernier budget envoyé sous cette forme. Pour le budget 2019, le format de compte MCH2 sera employé.

L'important investissement de l'Espace communal est en cours. Il sera terminé dans le courant de l'année 2018. C'est à partir de 2019 que les effets de cet investissement auront une incidence financière complète sur les finances communales.

Le budget 2018 prévoit une progression relative des charges (6.30 %). Cette augmentation est essentiellement due aux charges que la commune paie au canton qui sont calculées en fonction de l'augmentation de la population (22 habitants soit le 1.84 % de la population) et de différentes dépenses extraordinaires.

L'indice de ressources de la commune étant situé au-dessus de 100 % de la moyenne cantonale pour 2016, nous ne recevons que Fr. 6'500.00 de contribution de la péréquation financière.

Dans le détail, on peut encore faire les remarques suivantes :

Chapitre 1

L'année dernière, au moment de décider du budget, il avait été proposé de doubler les indemnités versées aux membres des autorités. Au terme de la présente législature, le Conseil communal propose une augmentation des jetons de présence de 50 % de l'ensemble des indemnités versées aux membres des autorités.

L'année prochaine, il appartiendra à la Commune des Bois de recevoir les délégations des bureaux des Conseils généraux et des Conseils de ville du Jura et du Jura bernois. Une somme de Fr. 5'000.00 est prévue au budget à cet effet.

Les salaires du personnel communal ont été adaptés en fonction de la nouvelle échelle des traitements de la RCJU. Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le canton. L'année dernière, en fonction de l'application d'un renchérissement négatif, les traitements du personnel communal ont baissé. De ce fait, il n'y a pas d'augmentation cette année par rapport aux salaires de 2016.

Le Canton du Jura introduira dès 2019 le nouveau plan comptable MCH2. Ces nouvelles directives impliquent une modification de nos logiciels informatiques.

Pour le bâtiment de la Fondation Gentit, outre l'entretien courant, il est prévu de faire la réfection du perron d'entrée du bâtiment. Le magasin Denner devrait subir une cure de jouvence pour être adapté aux normes légales ainsi qu'à la nouvelle image de la chaîne Denner. A cet effet, la commune devrait participer à raison de Fr. 96'000.00 à ces travaux. Cette dépense fait l'objet d'un crédit particulier.

Chapitre 2

Les frais d'entretien des routes seront plus élevés car les travaux prévus cette année ne pourront pas être exécutés.

Une somme de Fr. 30'000.00 est destinée à la seconde étape de la réfection du mur Nord du cimetière.

Le stock de lampes de remplacement pour l'éclairage public ne pourra plus être renouvelé à moyen terme. Aussi, le Conseil communal propose de changer sur une période de plusieurs années, les candélabres de l'éclairage public. Il prévoit ainsi de remplacer l'éclairage public à raison d'une vingtaine de lampes par année, soit une somme de Fr. 20'000.00.

Chapitre 5

En raison de l'augmentation de la population villageoise, notre contribution aux frais de traitement est également plus élevée que la moyenne.

Le coût des transports des élèves à la Ferrière durant les travaux de construction de la halle de gymnastique est compris dans ce chapitre.

Chapitre 6

C'est dans ce chapitre que l'augmentation des charges est la plus forte. Comme déjà cité plus haut, nous payons de nombreuses contributions au Canton en fonction de notre population.

Le montant des subventions pour la construction de logements reste élevé car quelques cas de subventions pour les constructions du secteur du Plane Percé et de Derrie lai Bâme sont encore ouverts. De plus, de nombreuses demandes d'installations de cellules photovoltaïques sont faites au niveau communal, ce système de production d'énergie connaissant actuellement un regain d'intérêt.

Les frais de personnel de la crèche et de l'UAPE augmentent passablement en raison du succès rencontré par ces deux institutions et de la nouvelle classification salariale du personnel. De plus, il est proposé une modification du règlement concernant le statut du personnel communal qui permettrait à cette institution d'augmenter sa dotation en personnel pour 1/3 de poste.

Chapitre 7

La participation des communes aux coûts des transports publics augmente environ de 25 % en raison de l'augmentation des tarifs de Car postal.

Chapitre 8

Comme mentionné au début de l'analyse du présent budget, l'investissement de l'espace communal est en cours de réalisation. Les intérêts des crédits de constructions sont donc en forte hausse. Dès 2019, ce crédit sera consolidé.

Chapitre 9

Le montant calculé pour le revenu des impôts des personnes physiques semble relativement optimiste. Ce chiffre est basé sur le montant de la facturation des impôts 2017 qui a eu lieu en début d'année. Il tient compte des nouveaux contribuables qui sont arrivés cette année et d'une progression de 2 %, taux qui est appliqué par le canton pour le calcul des tranches d'impôts.

Pour conclure le chapitre des impôts, notre collectivité touchera en 2018 la somme de Fr. 6'500.00 du fonds de la péréquation financière.

SERVICES COMMUNAUX

Chapitre 11

Les estimations relatives à la vente des sacs à ordures ont dû être revues à la baisse par le Syndicat des communes des Franches-Montagnes. Néanmoins, les prévisions nous permettent de penser que ce service sera encore autofinancé en 2018.

Chapitre 12

Il ne reste que quelques niches dans le columbarium. Un nouveau columbarium était prévu initialement en 2017. Il a dû être reporté à 2018. Les frais du socle sont comptabilisés en 2017.

Chapitre 14

Le service de l'épuration des eaux est autofinancé. En 2017, la nouvelle loi sur les eaux est entrée en vigueur. Les communes devraient alimenter un fonds destiné au remplacement de la valeur à neuf de leurs installations. Elles doivent adapter leur règlement jusqu'au 31 décembre 2018. La commission Service communaux établit un projet de règlement qui sera soumis au Conseil général dans le courant de l'année prochaine. L'augmentation du budget de ce service consiste au fait que certaines taxes de raccordement sont comptabilisées dans le compte de fonctionnement étant donné que l'investissement en question est complètement amorti.

Chapitre 15

Même remarque que pour le chapitre 14. Il faut cependant relever que certains tronçons de notre réseau d'eau deviennent fragiles. Les interventions sont relativement fréquentes. L'attribution à la réserve ne peut plus être garantie. Si le service des eaux semble autofinancé dans une plus grande mesure, c'est grâce aux taxes de raccordements qui sont facturées à la suite de nouvelles constructions ou de transformations. Ces taxes de raccordement devraient avant tout servir à financer les investissements du service des eaux.

Budget des investissements

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2018, le budget des investissements prévoit :

- la suite des travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2
- les travaux de construction de l'Espace communal Les Bois
- la participation financière de la commune aux travaux de rénovation de la surface commerciale du bâtiment de la Fondation Gentit
- les travaux d'amélioration de l'évacuation des boues d'épuration dans le stockeur
- la perception de taxes de raccordements à l'épuration des eaux et au réseau d'eau
- la perception de taxes de raccordements au réseau d'eau du secteur du Plane Percé

Etat des fonds liés aux Services communaux au 31 décembre 2016

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Découvert du Service des déchets	Fr. 5'040.33	
Fonds de l'épuration des eaux		Fr. 265'268.38
Fonds des eaux		Fr. 347'116.58

Conclusions

Le budget 2018, malgré l'investissement de l'Espace communal Les Bois, est équilibré. Il peut encore être renoncé à une augmentation de la quotité d'impôts pour l'année à venir jusqu'à ce que l'investissement du projet Espace communal soit terminé.

Lors de sa dernière séance, la commission financière a pris connaissance du présent budget et recommande son acceptation par le Conseil général.

Contrôle des imputations internes

Objet			Cpte à débiter	Cpte à créditer	Montant
<u>Salaires de l'administration (Groupe de matière 115)</u>	Taux en %				
Prestations administratives de l'Agence AVS		Forfait	660.390.00		8'000.00
Prestations administratives pour la crèche	18.50	47'225.00	6650.390.00		8'750.00
Prestations administratives pour l'UAPE	9.20	47'225.00	6651.390.00		4'350.00
Sce déchets 2 % du traitement	2.00	204'050.00	1100.390.00		4'100.00
Sce Eau 4 % des traitements	4.00	204'050.00	1500.390.00		8'150.00
Sce Epuration 4 % des traitements	4.00	204'050.00	1400.390.00		8'150.00
					41'500.00
Imputation				115.490.00	41'500.00
<u>Salaire des Travaux publics</u>					
<u>Groupe de matière (200)</u>					
Service des déchets		Forfait	1100.390.00		4'000.00
Imputation				200.490.00	4'000.00
<u>Salaires de la conciergerie (Groupe de matière 5110)</u>					
Conciergerie Fdt Gentit		Forfait	140.390.00		4'000.00
WC de la gare		Forfait	200.390.00		3'000.00
Conciergerie de la crèche	19.50	33'900.00	6650.390.00		6'600.00
					13'600.00
Imputation				5110.490.00	13'600.00
<u>Salaires du Gardien STEP (Groupe de matière 1400)</u>					
A charge des TP	50.00	86'100.00	200.390.00		43'050.00
Imputation				1400.490.00	43'050.00

Charges sociales (Groupe de matière 116)

Taux en %

Transports scolaires	7.76	16'900.00	5101.390.01	1'300.00
Crèche communale	13.30	377'300.00	6650.390.01	50'200.00
UAPE	13.30	75'600.00	6651.390.01	10'100.00
Scé Déchets	13.30	4'100.00	1100.390.01	500.00
A charge de la STEP (Employé STEP)		43'050.00	1400.390.00	
Scé Epurat		<u>8'150.00</u>		
	13.30	51'200.00	1400.390.01	6'800.00
Scé Eau	13.30	8'150.00	1500.390.01	<u>1'100.00</u>
				70'000.00
Imputation			116.490.00	70'000.00

Frais généraux d'administration
(Groupe de matière 130 jusqu'à 130.318.02)

Agence AVS		Forfait	660.390.02	300.00
Scé déchets	2.00	60000	1100.390.02	1'200.00
Scé Epurat	4.00	60000	1400.390.02	2'400.00
Scé Eau	4.00	60000	1500.390.02	<u>2'400.00</u>
				6'300.00
Imputation			130.490.00	6'300.00

(Groupe de matière 811)	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
Imputation (Intérêts)			811.490.00	22'350.00
Crèche	457'244.00	322'744.00	665.390.03	3'250.00
UAPE	20'214.00	18'194.00	6651.390.03	250.00
Total Sce des déchets	1'06'448.00	62'999.00		1'300.00
Moloks	49'177.00	12'178.00	1100.390.03	250.00
Moloks Derrie Lai Bâme	16'605.00	14'205.00		300.00
Lieu de dépôt	40'666.00	36'616.00		750.00
Total Sce épuration	1'322'168.00	768'667.50		6'650.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	109'089.00	1400.390.03	2'200.00
PGEE	63'828.00	10'423.00	1400.390.03	200.00
Patrimoine Eaux usées (LIM)		94'000.50		
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	22'334.00	1400.390.03	550.00
STEP Boéchet & Cerneux-Godat (LIM)		35'200.00		
STEP Boéchet & Cerneux-Godat	571'413.00	298'578.00	1400.390.03	700.00
Patrimoine Epuration Le Plane percé	246'511.00	142'360.00	1400.390.03	2'150.00
Patrimoine Epuration Derrie lai Bâme	82'347.00	56'183.00	1400.390.03	850.00
Total Sce des eaux	867'883.00	632'495.00		10'900.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	191'241.00	1500.390.03	3'800.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	20'114.00	1500.390.03	400.00
Patrimoine Traversée du village (LIM)		44'000.00		
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	44'694.00	1500.390.03	900.00
Alimentation Eau Cerneux-Godat				
Alimentation Eau Le Plane percé	212'481.00	169'094.00	1500.390.03	2'950.00
Alimentation Eau Derrie lai Bâme	175'139.00	163'352.00	1500.390.03	2'850.00

	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
(Groupe de matière 820)				
Imputation (dépréciations)			820.490.00	45'550.00
Crèche	457'244.00	391'944.00	665.390.04	9'400.00
UAPE	20'214.00	20'214.00	6651.390.04	2'000.00
Total sce déchets				7'850.00
Moloks	49'177.00	17'178.00	1100.390.04	5'000.00
Moloks Derrie lai Bâme"	16'605.00	15'005.00	1100.390.04	800.00
Lieu de dépôt	40'666.00	38'616.00	1100.390.04	2'050.00
Total Sce épuration	1'322'168.00	784.267.50		15'600.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	114'889.00	1400.390.04	5'800.00
PGEE	63'828.00	13'623.00	1400.390.04	3'200.00
Patrimoine Eaux usées (LIM)		94'000.50		
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	25'234.00	1400.390.04	2'900.00
Boéchet - Cerneux Godat (LIM)		37'400.00	1400.390.04	1'700.00
Boéchet - Cerneux Godat	571'413.00	300'578.00	1400.390.04	2'000.00
Le Plane Percé Epuration	246'511.00	142'360.00		
Derrie Lai Bâme Epuration	82'347.00	56'183.00		
Total Sce des eaux	886'883.00	643'195.00		10'700.00
Patrimoine Eau Le Jourez Solde	296'893.00	196'841.00	1500.390.04	5'600.00
Patrimoine Eau Traversée du village	116'114.00	20'114.00		
Patrimoine Eau Traversée du Village(LIM)		48'000.00	1500.390.04	4'000.00
Patrimoine Eau L'Orée	67'256.00	45'794.00	1500.390.04	1'100.00
Le Plane Percé Alimentation eau	212'481.00	169'094.00		
Derrie lai Bâme Alimentation eau	175'139.00	163'352.00		